



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4294

Approbation de conventions de partenariat pour le versement de subventions de fonctionnement entre la Ville de Lyon-Auditorium-Orchestre national de Lyon, la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et la Préfecture du Rhône pour l'année 2018 pour un montant total de 45 000 euros

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4294 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ENTRE LA VILLE DE LYON-AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON, LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU RHONE ET LA PREFECTURE DU RHONE POUR L'ANNEE 2018 POUR UN MONTANT TOTAL DE 45 000 EUROS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec 254 000 spectateurs à la fin de la saison 2017-2018 et plus de 200 ouvertures au public par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon a développé une programmation artistique d'excellence dans divers domaines de production et de diffusion musicale.

Le projet DEMOS (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un projet à dimension nationale mis en place sur le territoire métropolitain de Lyon et porté par l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.

Il permet à 120 enfants âgés de 6 à 12 ans de s'initier à la pratique orchestrale à partir d'octobre 2017 et pour une durée de 3 ans en lien avec les musiciens et les équipes de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.

DEMOS est un projet expérimental d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale, en direction de jeunes habitants des quartiers relevant de la politique de la ville, ne disposant pas des ressources économiques, sociales ou culturelles pour découvrir et pratiquer la musique classique dans les institutions existantes.

Ce projet, approuvé par le Conseil municipal du 25 septembre 2017, s'appuie sur un réseau de partenaires :

- la Cité de la musique – Philharmonie de Paris,
- la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône,
- les communes de Givors, de Bron, de Décines-Charpieu et de Vaulx-en-Velin,
- la Préfecture du Rhône.

L'objet des conventions annexées est de définir les modalités de partenariat et les conditions de versement des subventions de fonctionnement pour la réalisation du projet DEMOS.

Les montants attribués sont les suivants :

- 20 000 euros versés par la CAF du Rhône pour l'année 2018,
- 25 000 euros versés par la Préfecture du Rhône pour l'année 2018,

Vu lesdites conventions,

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- Les conventions de partenariat susvisées établies entre la Ville de Lyon-Auditorium-Orchestre national de Lyon, la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, et la Préfecture du Rhône sont approuvées.
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.
- 3- Les recettes correspondantes sont prévues au chapitre 74 du budget annexe de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, programme DEVPUB, opération DEMOS07, nature comptable 7474, ligne de crédit 2693.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER